



ASSOCIATION DIOCESAINE D'AGEN
5, rue Roger Johan
47000 AGEN
TEL : 05 53 66 10 23

MMME D'HÉBRIL PIERRE

59 RUE BOILEAU

75016 PARIS

le 06/01/2026

MMME,

Nous avons bien reçu votre don de 400.00 Euros (2 623.83 F), et vous remercions vivement de votre générosité.

Votre don sera affecté: DENIER DE L'EGLISE

Le reçu ci-dessous (à détacher) attestant de ce don, vous permettra de bénéficier d'une remise d'impôts dans la limite des conditions prévues par la loi.

Avec toute notre reconnaissance, Veuillez agréer, MMME, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Econome Diocésain

Yves-Alain Fanton

C0014500

RECU ASSOCIATION OU FONDATION

Association Cultuelle dite		NUMERO D'ORDRE 45001245	SOMME VERSEE ***400.00Euros ***2623.83 F	L'association reconnaît avoir reçu à titre de don la somme ci-contre du donateur ci-dessous (Traitement informatique)
Association Diocésaine d'Agen 5, rue Roger Johan		Date de Paiement : 23/11/2025		Date et Signature 06/01/2026 L'Econome Diocésain
agréée le 26/04/1924, J.O. du 07/05/1924		Nature du don ☒ Numéraire ☐ titre de sociétés cotés ☐ Autres		
Objet de l'Association : "Subvenir aux frais et à l'entretien de l'exercice du culte catholique"		Mode de versement / numéraire ☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☒ Virement, prélèvement, carte bancaire		
forme du don : Don manuel				
Association Cultuelle autorisée à recevoir des dons et legs (article 2-11-2e alinéa de la loi du 23/7/87 sur le développement du mécénat - J.O. du 24/7/87) fiscalement assimilée aux Associations d'utilité publique en matière de dons.				
AUTORISATION PREFECTORALE DU 18 NOVEMBRE 2005				
La réduction d'impôt relative au don s'applique uniquement dans la mesure où les conditions prévues à l'article 200 du code général des impôts modifié par la loi 2022-1726 art 11 du 30/12/2022 sont remplies. Siren Bénéficiaire : 403 611 213				
MMME D'HÉBRIL PIERRE 59 RUE BOILEAU 75016 PARIS				